



DEPUIS 2017

L'OBSERVATOIRE POUR UN NOUVEAU DIALOGUE SOCIAL

LE COMITÉ DE DIRECTION

By **GRUPE RH&M**

RETROUVEZ NOTRE ACTUALITÉ :
WWW.GROUPE-RHM.COM



#DIALOGUESOCIAL
#RELATIONSSOCIALES
#NEGOCIATION



PRÉSIDENT

FRÉDÉRIC BLAISOT

Directeur des Ressources Humaines

VICE-PRÉSIDENTS :

Jean-Marc NOTTIN, DRH monop' - monop'station - monop'daily,
Directeur des Affaires Sociales Adjoint, MONOPRIX

Laure BOMO, Directrice des Relations Sociales, GROUPE OPMOBILITY

Michael CLABAUX, Responsable des relations Sociales, NOCIBE

Corinne WALTER, Membre d'Honneur

LA VIE DU CLUB

Tout au long de l'année : _____



4 ATELIERS D'ACTUALITÉ
(dont un atelier avec la Direction Générale du Travail)



LES TROPHÉES DU DIALOGUE SOCIAL en octobre

Gardons le lien ! _____



HELP ONDS :
notre système de requête entre membres

LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

La vocation de l'Observatoire pour un Nouveau Dialogue Social est de fédérer les femmes et les hommes œuvrant dans le domaine des RH et en particulier dans le domaine du dialogue social dans une optique de veille sociale, d'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre paires. La négociation collective se place dorénavant au cœur des réformes contemporaines du droit du travail. L'ambition du club est de permettre à ses membres d'accompagner la transformation et la mutation des entreprises par le dialogue social et de répondre à l'exigence grandissante de créativité, d'innovation et d'expertise en la matière. ●

LES MEMBRES

Exclusivement réservé aux professionnels RH, l'Observatoire pour un Nouveau Dialogue Social s'adresse principalement aux DRH, aux Directeurs des Relations Sociales, RRH... ●

PARTENAIRES OFFICIELS :



L'OBSERVATOIRE POUR UN NOUVEAU DIALOGUE SOCIAL



LES + DU CLUB :

LE CONGRES GLOBAL RH :
Invitation à l'événement majeur
du Groupe RH&M

LES DINERS DES CLUBS RH&M :
2x par an

**TOUS LES ÉVÉNEMENTS
DU GROUPE RH&M :**
des gratuits et des tarifs
préférentiels

**VOTRE ABONNEMENT
À LA REVUE RH&M :**
au tarif préférentiel de 30€ TTC
(au lieu de 45€ TTC)

NEWSLETTER DU GROUPE RH&M :
4x par an

**SUPPORTS
DE FORMATION**

ADHÉSION :

MEMBRE ACTIF
16 h soit :
4 ateliers par an

INCLUS :
+ Les Trophées du Dialogue Social
+ Help ONDS
+ Les + du club

REJOIGNEZ-NOUS



BULLETIN D'ADHÉSION :

À retourner à **Clara PINTO** : clara.pinto@groupe-rhm.com par mail ou par voie postale : 35, rue Boileau - 75016 Paris

Je m'inscris à l'Observatoire pour un Nouveau Dialogue Social :

- ☐ J'adhère à l'ONDS en tant que **membre Actif** (16h) au tarif de : 1 600 € HT (1 920 € TTC)
- ☐ Je souhaite m'abonner à la revue RH&M au tarif préférentiel de 30€ TTC (www.rh-m.com)
(je joins à mon adhésion un chèque de 30€ à l'ordre de RH&M Editions)

Nom & Prénom :

Fonction exacte : Raison sociale :

Tél. : Port. :

E-mail (merci d'écrire très lisiblement) :

Adresse : Code postal : Ville :

Règlement : Je joins impérativement (sauf procédure particulière de facturation, merci de nous contacter) un chèque de € TTC correspondant au montant de votre inscription annuelle au Club ONDS, à l'ordre du GROUPE RH&M.

Pour tout renseignement : **01 47 43 15 63**

- **CLARA PINTO** - clara.pinto@groupe-rhm.com
- **DELPHINE LANCEL** - delphine.lancel@groupe-rhm.com

Date : Signature & Cachet de votre société :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Inscription / Convention de formation : Le Groupe RH&M étant agréé, votre adhésion peut être imputée sur le budget formation de votre entreprise. Une convention de formation vous sera adressée à votre demande. Les attestations de présence seront adressées à l'issue des sessions tout au long de l'année. Les membres font preuve d'assiduité lors des ateliers. Les remplacements sont admis et encouragés. Tarifs : Les membres bénéficient régulièrement de tarifs préférentiels sur l'ensemble des activités proposées par le GROUPE RH&M. Les réductions ne sont pas cumulables entre elles. Règlements : Toute inscription doit être réglée à réception de facture. L'inscription est facturée à l'entreprise-membre. Si vous souhaitez passer par un organisme collecteur (type AGEFOS, OPCA), merci de nous le faire savoir au préalable. Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation, d'en faire la demande auprès de votre organisme avant la formation et de l'indiquer explicitement sur votre bulletin d'inscription. Si votre dossier ne nous est pas parvenu au plus tard la veille de la session, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. L'organisateur se réserve le droit de reporter les formations, de modifier le programme ou le lieu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Annulations : L'annulation d'adhésion au Club doit se faire par écrit dans les 14 jours suivant la réception de la facture.